

# Rapport d'activité du 1er semestre 2017

Société anonyme  
Au capital de 913.544 ,80 €  
Siège Social : 22 boulevard Sébastien Brant  
67400 ILLKIRCH  
R.C.S. Strasbourg 481 075 703

## RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2017

M€	30-juin 2017*	30-juin 2016*	31-déc 2016**
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15,59</b>	<b>4,98</b>	27,04
<b>EBE</b>	<b>1,36</b>	<b>-0,35</b>	1,11
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>-0,5</b>	0,8
<b>Résultat financier</b>	<b>-0,08</b>	<b>0,46</b>	-0,32
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,04</b>	<b>-0,02</b>	-0,8
<b>Résultat net</b>	<b>0,99</b>	<b>0</b>	-0,12

\* Données non auditées \*\* Données auditées

### Activité de la Société :

Au 1er semestre 2017, Biosynex a réalisé un chiffre d'affaires de 15,59 M€, contre un périmètre d'activité groupe proforma hors Fumouze de 13,36 M€ au 30 juin 2016, soit une hausse de 16,7%.

La comparaison du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et celui du 1<sup>er</sup> semestre 2016 doit être expliquée en tenant compte de l'apport de l'activité Grand Public (pharmacies et GMS) ainsi que l'apport de Fumouze qui vont contribuer seulement à, partir du deuxième semestre 2016.

Ce chiffre d'affaires est réparti de la façon suivante : France : 11 M€ et Export 4,6 M€.

Le résultat d'exploitation s'est, quant à lui, établi à 1,00M€ au premier semestre 2017 contre -0,5 M€ au premier semestre 2016.

Le résultat financier est passé de -0,08 M€ au premier semestre 2017 contre un gain de 0,46M€ au premier semestre 2016. Il s'agissait essentiellement des dividendes versés par Dectra Pharm.

Le résultat net est, par conséquent, passé d'un résultat de 0 M€ au premier semestre 2016 à 0.99 M€ au premier semestre 2017.

L'endettement net de la société est passé de 2,5 M€ au 30/06/2016 à 7,4 M€ au 30/06/2017 et est essentiellement impacté par l'acquisition de l'activité Fumouze au 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

### Evénements significatifs du premier semestre 2017 :

En date du 26 avril 2017, la fusion-absorption de la filiale CONFORMA SARL détenue à 100% a été approuvée avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Il a été constaté un boni de fusion de 214.923 euros.

Suivant une délibération du 19-05-2017, le conseil d'administration de BIOSYNEX a approuvé le projet d'acquisition de 100% des titres de la société SR2B société de recherche en Biologie.

Le 16 juin 2017, l'assemblée générale mixte a :

-décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur : la société A.L.A. FINANCIERE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.150 €, ayant son siège social : 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous 423 688 654 (99 B 883) représentée par son gérant, Monsieur Larry ABENSUR, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

- renouvelé les délégations de compétence à donner au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital

En date du 29 juin 2017 le conseil d'administration de BIOSYNEX a décidé d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions ordinaires

#### **Evénements significatifs postérieurs au 1er semestre 2017 :**

En date du 3-07-2017 la société BIOSYNEX a acquis la totalité des titres de la SOCIETE DE RECHERCHES ET DE REALISATIONS BIOTECHNOLOGIQUES (SR2B).

En date du 25-07-2017 le Conseil d'administration de BIOSYNEX a constaté les souscriptions pour un montant total de 1 963 558,80 euros primes d'émission incluses et pour un total de 516 726 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 51 672,60 euros pour porter le capital de 805.028 euros à 856 700,60 euros.

En date du 25-07-2017 le Conseil d'administration a décidé le transfert du siège social au 22 Bd Sébastien Brant à 67400 Illkirch Graffenstaden à compter du 1-08-2017, ce même Conseil décide d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.

Par décision du PDG du 25-07-2017 agissant par subdélégation, il décide d'augmenter le capital social de Biosynex de 568 442 actions pour un montant de 2 160 079,60 euros dans le cadre d'un placement privé, soit une augmentation de capital de 56 844,20 pour porter le capital de 856 700,60 euros à 913 544,80 euros.

En date du 10-08-2017 le conseil d'administration de BIOSYNEX a approuvé le projet de fusion simplifiée de la société SR2B avec effet juridique au 10 août 2017. Cette fusion sera réalisée avec effet fiscal au 1er janvier 2017 et rétroactive à cette même date.

Biosynex a fusionné avec la société SR2B. Cette opération a permis à Biosynex de renforcer son offre dans le domaine de la parasitologie, marché particulièrement important en Afrique, Asie du Sud Est et Amérique Latine sur lequel Biosynex dispose d'un potentiel de développement important avec ses tests rapides de maladies infectieuses. Cette fusion a renforcé la gamme de produits de diagnostic in vitro de Biosynex à destination des laboratoires de parasitologie privés et hospitaliers avec notamment une gamme destinée à la culture et l'identification des dermatophytes, champignons à l'origine notamment d'onychomycoses (infections se caractérisant par un épaississement des ongles). L'expertise de SR2B en parasitologie (purification d'antigènes) et en immuno-analyse (techniques d'agglutination et hémagglutination) permettra au groupe Biosynex de compléter son portefeuille technologique dans le domaine des tests rapides unitaires.

#### **Recherche et développement**

Au cours de l'exercice, Biosynex a maintenu ses efforts d'innovation avec notamment le lancement d'un test de prédiction d'accouchement imminent. De nouvelles évaluations internationales sont en cours sur ce produit aux performances particulièrement prometteuses. Biosynex entend ainsi confirmer son leadership sur le segment à fort potentiel de l'obstétrique.

Dans le domaine infectieux, Biosynex a poursuivi les évaluations cliniques notamment en Afrique de son test EXACTO PRO HIV qui a réobtenu le marquage CE. Sa commercialisation en Europe reste conditionnée à la levée de l'injonction de l'ANSM.

L'instruction du dossier de marquage CE de la version autotest a été reprise par l'organisme notifié BSI

## **Evolution prévisible et perspectives d'avenir :**

### **Perspectives favorables**

La dynamique enclenchée depuis près d'un an permet à Biosynex d'anticiper une poursuite de sa croissance rentable sur le second semestre 2017.

Fort de la performance de ses résultats et de moyens financiers renforcés, Biosynex va pouvoir accélérer sa politique de R&D et son développement à l'international conformément à son plan stratégique.

Dans son nouveau siège moderne et plus spacieux et suite à l'acquisition de SR2B spécialisée en parasitologie, Biosynex va installer au cours du second semestre son service de R&D avec de nouveaux laboratoires de biologie moléculaire, de culture cellulaire et de microbiologie afin d'étendre son expertise technologique à de nouveaux domaines notamment en mycologie et en biologie moléculaire.

Ces développements prometteurs devraient permettre à Biosynex de se positionner sur des marchés à fort potentiel en 2018.

Fait à Eckbolsheim  
27 octobre 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION